

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	50

5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIE

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0021_2023_Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au syndicat d'eau Risle et plateaux

La Préfecture de l'Eure a informé les syndicats d'eau du territoire du transfert de la compétence eau vers la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle au 1^{er} janvier 2020.

La Communauté de Communes a donc désigné des représentants titulaires et suppléants lors de son conseil du 10 juillet 2020.

Suite à la démission de M. Christian Vosnier qui été représentant titulaire, il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la démission de M. Vosnier en date du 16 mars 2023, ce dernier étant membre titulaire des représentant de la CCPAVR au sein du SAEP Risle et plateaux

CONSIDERANT la nécessité de maintenir le nombre de représentant titulaire,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

➤ **DE DESIGNER**

- Mme Maryline LOUVEL

En qualité de membre titulaire, siégeant au syndicat d'eau Risle et plateaux

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

